

# MILANNGES BRILLIANTUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 1 Mai 1849.

No. 66.

### NOUVELLES D'OUTRE-MER.

ROME, 4 MARS 1849.—Nous avons conservé, jusqu'à ces derniers jours, quelques Cardinaux que leur âge aussi bien que leurs vertus et leurs habitudes étrangères à la politique devaient protéger contre toute violence; les noms des Cardinaux Bianchi et Mezzofanti en disent plus que mes paroles. Ils ont cependant dû se cacher pour échapper aux persécutions qui ont été faites à leurs domiciles pour se saisir de leurs personnes. Mgr. Vaudry qui, en sa qualité de vicé-général, représentait, en l'absence du Saint-Père et du Cardinal-Vicaire, l'autorité ecclésiastique, a été également obligé de se cacher. Chaque jour on apprend que de nouveaux convents d'hommes ou de femmes ont été envahis, et que leurs habitants, sans aucun avertissement préalable, ont dû s'éloigner incontinent. Les prêtres vieux et infirmes qui occupaient la maison de *Saint-André*, ont reçu le matin l'ordre d'avoir à déloger pour le soir; et sans les personnes charitables qui les ont recueillis, ils auraient dû coucher dans la rue. Le même ordre avait été donné aux prêtres de *San-Girolamo della Carità*, mais il a été révoqué. Les convents de femmes de *Sainte-Marthe* et de *Sainte-Dorée* ont dû abandonner une partie des bâtiments qui servaient à l'habitation des religieuses pour y loger des soldats; les prêtres de la congrégation de *Saint-Vincent-de-Paul*, quoique leur maison de Rome fût, comme leur institut, de fondation française, se sont vu également enlever une partie de leur convent. Avant-hier, le monastère et l'église de *Sainte-Croix-en-Jérusalem*, ont été envahis par une cinquantaine d'individus autorisés à cet effet par le ministère, et qui ont tout fouillé sous le prétexte absurde d'y chercher des armes; bien entendu qu'ils n'ont rien trouvé. Il serait facile de multiplier ces faits presque à l'infini. Qui ne dirait aisément de décrets comme ceux qui ordonnent l'emprunt forcé, jusqu'aux deux tiers du revenu dans certains cas! que des principes de confiscation sur les biens des princes absents? que dire de l'obligation du serment, imposée même aux derniers employés des ministères, même aux personnes retraitées, de telle sorte que dans ce dernier cas, des vieillards se sont trouvés privés d'une pension nécessaire à leur existence et qui était pour eux un droit acquis, preuve qu'ils ne voulaient pas trahir leur conscience. Quant aux attentats à la liberté individuelle, ils sont journaliers. Nous avons déjà fait connaître les violences dont le docteur *Wahle* a été victime; en ce moment, les prêtres persécutés à Rome et dont la vie est compromise ne peuvent pas obtenir de passe-ports pour s'éloigner de la ville. La nouvelle de la chute du ministère *Giobertini* a été accueillie par les applaudissements de la faction qui, l'an dernier, à pareille époque, baptisait de son nom le régime qu'il dirigeait, et lui décernait un Capitole de libre citoyen romain. Aujourd'hui, on le fait rétrograder sous le costume de Jésuite, et avec ce mot: *Le vero Giobertini moderno*. Quel affolement! Nous sommes témoins de curieux rapprochements. Ces jours passés, la faction a brûlé quelques-uns des numéros des journaux français la *Press* et les *Débats*, à cause de leurs articles trop pleins de vérités sur les affaires de Rome; à la même époque, elle faisait supprimer par la Cour-tinente le tribunal du *Saint-Office*, dont les fonctions étaient si plénières, qu'un très-petit nombre de prêtres en soupaient l'existence. La grande question pendante en ce moment est celle des biens ecclésiastiques. La spoliation est le but vers lequel tend le gouvernement; mais l'Europe catholique lui permet-elle de l'accomplir? J'espère que non. Ces biens dont quelques-uns ont été de toute antiquité consacrés à un service religieux, ou à l'Église ou à l'hérité des temples païens, ces biens ne peuvent pas avoir une affectation purement temporaire; ils proviennent, pour la plupart, des donations faites par les puissances chrétiennes en vue des besoins généraux de l'Église. Il est donc de leur droit comme de leur devoir de ne pas permettre aux misérables tyrans de Rome d'y porter la main. J'ignore les raisons qui ont retardé l'exécution de l'intervention; peut-être pourra-t-elle se faire attendre encore quelque temps; mais je suis convaincu qu'une notification préalable par laquelle les puissances protesteraient contre la spoliation en déclarant qu'elles ne reconnaissent pas les ventes qui pourraient être faites, empêcherait le mal; j'admets que les radicaux voulussent vendre, il est évident qu'ils ne trouveraient pas d'acquéreur. Du reste, je suis convaincu qu'ils céderaient aux premières injonctions; lorsqu'il y a quelques jours le capitaine *Pontrel*, commandant du *Ténare*, est venu leur déclarer que la France prenait sous sa protection les archives de l'Église qu'ils avaient manifesté l'intention de violer, ils ont dépassé toutes ses demandes, ils l'ont autorisé à y faire apposer les scellés de la France, et ils lui ont remis les clefs des bibliothèques dans lesquelles elles sont renfermées.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.— Rome, 14 mars 1849. La spoliation des églises continue avec activité; la faction qui tient sous sa main toutes leurs richesses à l'aide des inventaires qu'elle a fait dresser et de la surveillance qu'elle exerce, a commencé ses exploits par les cloches. Déjà un grand nombre sont au pouvoir du gouvernement; le prétexte de cet enlèvement, c'est de créer des instruments de défense contre les barbares, (ils tiennent à cette injure qui reparait dans toutes leurs proclamations). En réalité, elles n'ont encore servi qu'à faire des *battochi* qui n'ont pas la valeur légale. Ainsi ils sont parvenus à faire deux nouvelles actions d'un coup: une impiété et de la Suisse monnaie. Des scènes deplorables se sont passées dans plusieurs églises, mais jusqu'à présent rien n'a été égalé de violence et les scandales qui ont eu lieu à *Santa-Maria in Vallicella* (chiesa nuova). Cette grande et riche église, bâtie par saint *Philippo de Néri*, fait partie du couvent des

Pères de l'Oratoire, et elle possède parmi ses reliques les plus précieuses le corps de son saint fondateur. Samedi dernier, vers le milieu du jour, quelques individus s'y sont envoyés par le gouvernement, sans justifier toute fois de leur qualité, vivement intimes aux religieux l'ordre d'avoir à livrer leurs cloches. Ils s'y refusèrent comme c'était leur droit; et n'étant pas en position de repousser la force par la force, du moins ils fermèrent les portes de l'église et de leur couvent. Les habitants du quartier s'étaient réunis pour protester contre la spoliation, les exécuteurs des hautes œuvres du gouvernement se retirèrent, mais en jurant de s'y venger. Ils allèrent prévenir les amis du cercle populaire, et pendant que de son côté le ministère envoyait des soldats pour écarter le peuple et pour les protéger, ils revinrent en nombre. Les portes de l'église et du couvent étaient toujours fermées; si l'on voulait y pénétrer de force, quelques coups de fusil pouvaient suffire. Mais ces hommes qui se donnent pour les agents du gouvernement et qui l'ont bien reconnu comme tels à la protection qu'il leur accorde, savent imaginer des procédés auxquels per ome avant eux, agissant au nom d'une autorité constituée, n'avait sans doute pensé. Ils réunirent devant l'une des portes du monastère un monceau de fascines, ils l'arrosèrent d'essence de thérébentine, et au risque d'incendier le couvent, l'église et tout le quartier, ils y mirent le feu. Leur projet ne réussit que trop bien: la porte, calcinée par les flammes, s'abîma sur elle-même, et sans l'arrivée des pompiers, les plus grands malheurs étaient à craindre. Maîtres du passage, ils commirent dans le couvent d'ignobles souillures; ils s'emparèrent de la personne d'un supérieur, le père *Cesarii*, vieillard âgé de 74 ans; ils se saisirent également du père *Concha*, l'un des consultants de la congrégation, et aujourd'hui encore ces deux religieux sont l'un et l'autre au secret, et enfin ils se saisirent des cloches. Cet exploit a été célébré par deux proclamations émises l'une du ministre de l'intérieur, l'autre du président du comité de sûreté publique. Le gouvernement assume dans ces deux pièces la responsabilité des actes commis par ses agents, et en même temps il proteste d'un respect inviolable pour notre très-sainte religion (*santissima nostra religione*) en imputant, comme à l'ordinaire, tous les malheurs de cette journée aux obscurantistes et aux rétrogrades. Malgré tant d'hypocrisie et de violence, il y a quelque chose de plus affligeant encore c'est l'attitude toujours lâche et inerte du peuple romain. Si c'était un peuple sans foi, je n'aurais pas le droit de lui faire ce reproche; mais parcourez telle rue de Rome que vous voudrez, pénétrez dans quelque maison qui ce soit, il n'y en a pas une où vous ne trouviez une image de la Madone, et devant cette image plusieurs lampes allumées, les plus pauvres ont au moins une veillée; même au *Corso*, je ne connais pas de café où on ne trouve ce signe extérieur de piété. Hier soir, en rentrant chez moi, je passais devant un des quartiers de la garde civique, *l'Asolo Maria* sonnaît, à l'instant tout le poste est sorti, a pris les armes; trois seulement de leur arsenal ont été entendus, et à cela seulement, officiers et soldats, tous, récitaient les prières de *l'Angelus*; la même chose se passa dans les autres quartiers. Je veux bien que pour un grand nombre de la religion soit plus extérieure que réelle, mais il ne faut pas oublier ce que c'est que saint *Philippo de Néri* par *Rome*, et la vénération dont il est l'objet; saint *Vincent de Paul* n'est pas plus populaire en France que saint *François de Sales* en Savoie; mais rien n'y a fait, et pour le moment il faut reconnaître que, pour quoi que ce soit, ce peuple n'est capable que d'une chose, c'est d'avoir peur et de ramper devant la poignée de ferret qui l'opprime; aujourd'hui il laisse outrager sa foi et déposer les sacristains qu'il a le plus en vénération, comme il a laissé, au 16 novembre assiéger son saint et vénérable pontife dans le *Quirinal*.

Le décret sur l'emprunt forcé ne paraît pas devoir enrichir beaucoup le trésor; on assure que Bologne et la Romagne ont refusé de s'y soumettre. A Rome tous ceux qui sont atteints par la mesure montrent très-peu d'impressionnement à l'exécuteur, on dit même qu'ils se soucient peu de rien payer, sauf à se laisser saisir; ils espèrent qu'en cas d'expropriation leurs biens ne trouveront pas d'acquéreur. Quel que soit le résultat de cette mesure, il faut reconnaître qu'elle n'a pas augmenté la confiance qu'inspirent les finances de l'état; car en ce moment, la monnaie de papier de la république est tombée à 25 p. 100 de sa valeur. La chute de *Sterbini*, de *Mazzarelli* et de *Ginecchio*, n'a apporté aucun changement dans la direction des affaires, c'est le résultat d'une intrigue de famille, et leurs successeurs ne valent pas mieux qu'eux. Le bruit s'était répandu que *Mazzini*, maintenant membre de l'assemblée constituante devait remplacer *Montecchi* dans le *triumvirat*; cette nouvelle ne s'est pas encore réalisée. Le gouvernement pour soutenir le courage des siens, cherche toujours à les tromper sur les véritables sentiments de la France. Ces jours derniers, il s'est fait faire une adresse insérée dans l'*Epoca*, et signée par dix-neuf personnes se disant françaises, et qui sont ici complètement inconnues. L'arrivée de celle qui lui ont volé nos députés montagnards l'a rendu honteux de ces adhésions; aussi aujourd'hui il ne dit plus mot de la promesse, mais en revanche il fait publier l'adresse de la Montagne comme étant émanée de notre assemblée nationale tout entière. Pour compléter ce système de fourberie, on écrit en ce moment, avec grand fracas, dans les rues de Rome, un imprimé qui célèbre la reconnaissance de la république romaine par sa sœur la république française. Aucun Français ne croit à cette nouvelle; ce que nous attendons, c'est que notre gouvernement exigera une réparation délicate pour les outrages dont un de nos compatriotes, le chanoine *Estrade*, a été victime à *Terracina*. Si cette affaire n'est pas possédée chaudement, la vie d'aucun de nous n'est en sûreté; car il y a tout

à craindre de la misérable faction qui pèse sur Rome si elle n'est pas contenue par la peur. On annonce que le Cardinal-Archévêque de *Fermo*, qui a été arrêté dans son diocèse est amené prisonnier à Rome. S. E.

PIÉMONT.—L'irritation des soldats contre le parti révolutionnaire est extrême, et en plusieurs endroits elle les a poussés aux plus regrettables excès. Il y a danger et danger très-grave, surtout en ce qui concerne le détachement de *Parma*, à être signalé comme républicain; le succès, même la seule tentative d'un mouvement républicain, amènerait presque infailliblement la guerre civile. Quoiqu'il arrive, il n'y a pas de considération qui, en ce moment, puisse déterminer ce qui reste de l'armée à recommencer les hostilités. Peut-être *Charles-Albert*, que le soldat aimait comme un père et comme un capitaine, aurait-il pu, en se plaçant à sa tête, empêcher de nouvelles aventures. Mais lui absent, l'armée n'est retirée de ces bataillons en déroute, et le nouveau roi, les chambres, les clubs et les journaux seraient également impuissants à les rejeter dans une guerre qu'ils exécutent. Pour tout dire en un mot, l'armée *Piémontaise* n'est plus qu'un danger au milieu de la confusion générale, et il faudra du temps avant d'en refaire ce qu'elle était avant le glorieux vaincu de *Novaro*. *Courrier des E. J.*

MGR. DE NACHEZ.—Il a été question, dans les journaux, d'un tableau d'autel qui se faisait à Rome pour Mgr. *Pévéque de Natchez*. Nous apprenons par une lettre de Rome un incident touchant relatif à ce tableau et que nous aimons à rapporter. C'est une autre preuve de la tendre et magnifique sollicitude de l'illustre Pontife *Pie IX*. Vous savez les malheurs qui nous sont arrivés, et les chagrins qui ont percé le cœur du *Saint Père*. Vous savez aussi que par l'ingratitude des méchants qu'il a bénis, il a été assiégé dans son palais, qu'on a tué son secrétaire de lettres latines, et que des hordes de fils de saux arrivés jusque dans la chambre du Pontife, de sorte qu'il a dû, pour se sauver, partir de la ville. Je craignais qu'il n'eût plus pensé à votre tableau; mais au contraire, au moment même de son départ de Rome, il ordonna à son majordome de dire à *Bianchini*, le peintre, de se hâter d'achever le tableau pour l'évêque de *Natchez*. Quand j'appris cette chose, des larmes de tendresse coulèrent de mes yeux. J'écrivis de suite au Pontife une lettre de remerciement pour cette bonté, qui, au milieu des chagrins et des douleurs les plus graves, n'oubliait pas le respectable évêque de *Natchez*, son enfant chéri. Au sujet de la cloche donnée par le prince *Torlonia* à Mgr. de *Natchez*, on écrit: La cloche promise par *Torlonia* est faite; et je puis vous assurer que dans toute la ville de Rome il n'y en a pas une pareille. On laisse les cloches, en général, dans un état rude. *Torlonia* a voulu que la cloche fût finie, non-seulement pour le poliment du métal, mais il a voulu que toutes les sculptures fussent bien soignées. Le bon prince lui-même a pris soin que le travail fût parfait. Le soir qu'on devait fonder la cloche il a voulu s'y trouver. C'était à minuit. Il avait une soirée chez lui. Il a quitté sa société, et a été avec sa femme et quelques messieurs chez le fabricant. Il est d'usage de réciter des prières pendant la fusion. Le prince et sa femme se sont mis à genoux et ont récité les *Litanies* de la sainte *Virge* et d'autres prières pendant toute la fusion, qui a réussi à perfection. Dans les jours suivants il y est retourné, insistant toujours que le travail fût conduit à la dernière perfection. Moi aussi j'y ai été plusieurs fois. Je puis vous assurer qu'elle est vraiment très-bien exécutée; le son en est fort et doux.

LE MINISTÈRE PIÉMONTAIS.—Voici la composition définitive du nouveau cabinet sarde: *M. Deluany* aux affaires étrangères et à la présidence du conseil; *Parelli* à l'intérieur; *Demighetti* à la justice; *Carazzo della Rocca* à la guerre et à la marine; *Nizza* aux finances; *Galvagno* au commerce, à l'agriculture et aux travaux publics; *Jamelli* à l'instruction publique; *Gioberti*, ministre sans portefeuille, chargé provisoirement de l'instruction publique.

CARDINAL.—S. E. le cardinal *Mezzofanti* était né à Bologne le 19 septembre 1792, et avait été promu au cardinalat le 12 février 1838.

ROME.—Après un long débat, la Constituante romaine a décidé que les soixante députés à choisir pour la Constituante italienne, parmi ceux qui proposent la Constituante romaine, seront désignés par le peuple. Il paraît que les deux extrêmes ont eu peur des remontrances des gouvernements étrangers, en ce qui touche les biens ecclésiastiques des corporations et églises étrangères. Un décret du comité exécutif déclare que la confiscation n'atteint pas ces biens.

FLORENCE.—A Florence, l'emprunt forcé a été décrété. Il ne pèse que sur les riches, et quoique leur revenu de plus de 1,000 sols devra donner 12 p. 100, et ainsi proportionnellement jusqu'à concurrence de 50 p. 100 pour les personnes ayant un revenu supérieur à 10,000 sols.

AUTRICHE.—Les Evêques de la province ecclésiastique du *litoral*, ont rédigé en commun une adresse qu'ils ont fait remettre dans le temps à l'Assemblée Constituante d'Aoste. Ils s'y déclarent dès à présent en droit de se constituer comme un véritablement délivrés des entraves aussi outrageantes pour eux que nuisibles à l'état, qui jusqu'ici ont été obstacle à leur activité pastorale, et ferme ment résolus de se remettre en possession de leur pleine liberté et de leur indépendance dans l'administration de leurs affaires respectives. Ils déclament en neuf articles, entièrement semblables aux décrets du *Concile de Vuitzbourg*, les objets auxquels doit s'appliquer l'émancipation des pasteurs.

LES PRINCES.—Le Prince *Robert Marie Lychnowsky*, a négocié secret et prêt domestique de Sa Saïte, frère du prince *Félix*, assassiné à *Frankfort*, vient d'être appelé, en qualité de chanoine, au chapitre d'*Olmütz*. Il avait occupé un emploi assez important au collège de la *Propagande*, et l'on espère beaucoup de lui dans la carrière nouvelle qui vient de s'ouvrir devant le jeune et savant prélat.

CNE IDEE.—Rien n'est plus propre à faire connaître les pensées intimes du parti démocratique que les élocutions de certains organes de ce parti. Voici ce que pense le *Citoyen*, de Dijon, de l'exécution des assassins du général de *Brém*. Selon lui, cette mort n'est pas un *lâche assassinat*, c'est tout simplement une erreur. Les innocents auteurs de cette erreur ne sont que des vaincus; mais leurs vainqueurs sont des tyrans qui avaient soif de sang, et qui, à l'aspect de la guillotine, ont poussé un cri de joie et se sont placés sous sa gouttière.

UN OFFICIER.—*Martin*, dit *Blancourt*, sous-commissaire du gouvernement provisoire, vient d'être condamné par la cour d'assises de *Rouen* pour crime d'assassinat commis sans préméditation. Déclaré coupable par le jury sans circonstances atténuantes, il subira la peine des travaux forcés à perpétuité.

SUISSE.—On nous écrit de *Lausanne*: "M. le docteur *Ridhar*, curé de *Lausanne*, a reçu, le 20 courant, la lettre suivante du Président du *Conseil d'Etat*:  
"Monsieur,  
"Le *Conseil d'Etat* me charge de vous signifier que vous avez cessé de remplir les fonctions de desservant de la chapelle catholique de *Lausanne*.  
"Agréez, etc."  
"Le Président, *L. J. DELARAGEAZ*."  
Aucun grief, aucun motif n'est indiqué. On frappe sans aucune forme de procès! C'est une véritable lettre de cachet par laquelle on inonde une seconde victime! telle est la liberté de *Fribourg* et d'autres heureux cantons de la Suisse!

L'INTERVENTION RUSSE.—Le cabinet de *Saint-Petersbourg* vient d'adresser, à tous ses représentants à l'étranger sur l'intervention des Russes en *Transylvanie*, une circulaire destinée à rassurer les puissances. Nous y trouvons les passages suivants: "La nouvelle de l'entrée de nos troupes en *Transylvanie* pouvant donner lieu à de fausses interprétations nous vous transmettons à cet égard quelques éclaircissements. Il est notoire, que quelques rumeurs ont été courues en *Transylvanie*, par les insurgés hongrois qui, ayant à leur tête le *général polonais Bem*, y ont été récemment repoussés par l'armée autrichienne. Le terreur qui, par des ex-cès aussi récents a été répandue aux environs de *Hermannstadt* et de *Cronstadt*, et l'absence momentanée de forces militaires, laquelle mettrait les généraux autrichiens hors d'état de défendre le pillage et de l'immunité des deux villes placées pour ainsi dire sous les yeux de nos avant-postes, ont déterminé les habitants à invoquer, par l'organe des autorités, l'assistance du général en chef de nos troupes. Après avoir rapporté les circonstances qui ont accompagné l'intervention, la circulaire poursuit: "Tels sont les faits dans toute leur simple vérité; ils vous prouveront que l'intervention, en amenant l'entrée de quelques troupes en *Transylvanie*, a été uniquement par des motifs d'humanité; que, de plus, il ne se pouvait agir que d'une manière exclusivement locale, qui n'a aucune espèce de rapport avec l'intervention armée dans les affaires intérieures de l'empire d'*Autriche*. C'est à cet égard que nous nous exprimons, par l'énergie avec laquelle il a réprimé quatre insurrections successives, qu'il est trop puissant pour qu'il ait besoin de notre secours matériel en *Transylvanie*."

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LUNDI, 23 AVRIL, 1849.—Les bills grossiers suivants sont lus pour la troisième fois et passés:—Bill pour incorporer l'Association *St. Jean Baptiste* de *Montreal*;—Bill pour diviser le comté de *Saguenay* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres;—Bill pour réviser et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province;—Bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de Sa majesté, le roi *Guillaume Quatre*, chapitre premier, intitulé: "Acte pour régler l'exercice de certain droit des locataires." Bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église *St. André* à *Montreal*. Pétition reçue et lue; Du *Rév. F. Gravel* et autres, de la paroisse de *St. Athanasius* et autres, marchands, du village de la dite paroisse, demandant certains amendements au bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer entre *Montreal* et *Missisquoi*. Sur motion de *M. Davignon*, la pétition du *Rév. F. Gravel* et autres, reçue ce jour est renvoyée au comité permanent des bills les lignes de chemins de fer et de télégraphes. *M. Eglin* propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance de présenter une adresse à Sa très gracieuse majesté, demandant qu'il lui plaise de ne pas sanctionner l'imposition, par le parlement impérial, d'un nouveau droit sur le bois de construction de la province de *Canada*, entrant dans les ports de la Grande-Bretagne. Pour:—*Messieurs Badgley*, *Boulton*, de *Nordk*, *Boniton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Christie*, *DeWitt*, *Egan*, *Holmes*, *Johnson*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Papineau*, *Robinson*, *Scott*, de *Bytown*, *Seymour*, *Shawwood*, de *Toronto*, *Stevenson* et *Watts*.—18. Contre:—*Messieurs Armstrong*, le *Procureur Général Baldwin*, *Beauchamp*, le *Solliciteur Général Blake*, *Cameron*, de *Kent*, *Carleton*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le *Solliciteur Général Drummond*, *Dunnis*, *Ferguson*, *Flint*, *Portier*, *Poirrier*, *Galt*, *Galtier*, *Lincks*, *John*, le *Procureur Général LaFontaine*, *Laurin*, *Louis*, *Marcus*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Montgault*, *Morrison*, *Nelson*, *Norham*, *Polton*, *Prier*, *Richards*, *Smith*, de *Dorham*, *Tache*, *Vigor* et *Wenthall*.—37. Un message est reçu informant que le conseil concourt dans les bills suivants, sans amendements, savoir:—Bill pour prohiber l'usage de la strychnine et autres poisons pour la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages;—Bill pour renfermer les titres à certains biens immobiliers des personnes naturalisées en vertu du statut au *Bas-Canada*, *Guil*, *chap. 53*;—Bill pour incorporer la compagnie de l'entre-voit de *Québec*;—Bill pour annexer une certaine partie du township de *Upton* à *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires et municipales. Et les bills suivants, avec un amendement à chaque:—Bill pour incorpo-